



UNIL | Université de Lausanne  
 Faculté des lettres  
 Décanat  
 bâtiment Anthropole  
 CH-1015 Lausanne

Lausanne, le 8 juin 2023

A Mesdames et Messieurs les membres  
 du Conseil

Le Conseil de la Faculté des lettres est convoqué le

**Jeudi 15 juin 2022**  
**à 17h15**  
**Salle 2120**

**Pour sa 8ème séance de l'année académique 2022/2023**

1. Formalités :
  - 1a. Adoption de l'ordre du jour.
  - 1b. Adoption du PV de la séance du 11 mai 2023.
2. Communications du Décanat et autres communications.
3. Propositions de modifications des règlements suivants (en annexe) :
  - 3.1. Règlement de l'EFLE
  - 3.2. REFEFLE
  - 3.3. Règlement sur la Commission de l'enseignement
  - 3.4. Règlement de la CLAD
  - 3.5. REBA
  - 3.6. Règlement des examens du Certificat de Qualification en Français (CQF)
4. Propositions de modifications des directives suivantes (en annexe) :
  - 4.1. Directive de la Faculté 2.1bis relative à la mobilité au Bachelor
  - 4.2. Directive de la Faculté 2.2bis relative à la mobilité au Master
5. Composition de la commission de présentation au poste de PAST en PTC au rang de PO à 100% en histoire médiévale. (en annexe)
6. Propositions individuelles et divers.

Le Doyen

**\*\*\* un apéritif estival sera servi à l'issue de la séance \*\*\***

Annexes : ment.

Faculté des lettres



Tél.+41 21 692 29 00 | decanatlettres@unil.ch